



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



17010937



06 JAN. 2017

Greffé

N° d'entreprise : **631.985.088**

Dénomination

(en entier) : **Le Feu Liégeois**

(en abrégé) : **LFLg**

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Mont Saint Martin, 82 Bt 01 à 4000 Liège (Belgique)**

Objet de l'acte : **Acte modificatif - Modifications aux statuts**

Lors de l'Assemblée générale en date du 24 avril 2016, il a été décidé ce qui suit :

*MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASBL

-Article 2 : changement de siège social :

Modification de l'adresse actuelle du siège social Mont Saint-Martin, 82, 4000 Liège
Nouvelle adresse : Rue des Tilleuls 3A, 4920 Houssonloge (Harzé-Aywaille)

-Article 17 : Délais entre envoi des convocations et des points à proposer à l'ordre du jour par les membres.
Délais d'envoi des convocations : au moins 8 jours calendriers avant l'AG.

Modification et allongement de ce délai à 14 jours calendrier

-Article 7.2 : Conditions d'admission. Modification du terme "ou" par le terme "et".

Modification de L'article 7.2.

"Tout membre adhérent qui, répond aux conditions décrites dans la rubrique ci-dessous ou ayant été admis en tant que tel par décision de l'assemblée générale réunissant les trois quarts des voix présentes ou représentées."

est remplacé par "Tout membre adhérent qui, répond aux conditions décrites dans la rubrique ci-dessous ET ayant été admis en tant que tel par décision de l'assemblée générale réunissant les trois quarts des voix présentes ou représentées.

Pour être membre effectif il faut répondre aux critères définis ET être soumis au vote.

* DISPOSITIONS TRANSITOIRES :

L'assemblée générale a élu Laurent MENTEN en qualité d'administrateur.

Laurent MENTEN, membre effectif est admis en tant qu'administrateur au sein du CA.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers